

Compte-rendu de la réunion thématique nationale « Structuration des filières » pour le programme « Ambition Bio 2017 » du 18 février 2013

Participants : voir annexe

En introduction à la discussion, il a été demandé à l'Agence BIO ainsi qu'aux représentants des commissions Bio de différentes interprofessions (CNIEL, INTERBEV, INTERFEL, INTERCEREALES et ONIDOL) de présenter un bilan succinct des actions menées au cours des dernières années et des besoins identifiés pour l'avenir (cf présentations ci-jointes).

Dans le cadre de ces présentations et des échanges ayant eu lieu par la suite, des constats ont pu être faits et des pistes ont été proposées pour l'avenir sur chacune des thématiques suivantes :

Approche par filière

- Le développement des filières au cours des dernières années reste très contrasté selon les filières, de même que l'évolution des équilibres de marché offre/demande. **Une approche par filière** est absolument nécessaire.
- La filière protéine végétale est déficitaire en termes de production alors que les besoins vont croître, notamment avec les modifications réglementaires pour l'alimentation des porcs/volailles. Il est prioritaire de développer la **filière protéine végétale pour développer la production, notamment oléoprotéagineuse** afin d'approvisionner les filières d'élevage, ainsi que la filière blé pour la meunerie. Des actions spécifiques aux productions Bio pourraient être mise en place en complément de celles qui seraient mises en place dans le cadre du plan protéique végétal national : sélection variétale, sauvegarde et développement d'outils de transformation de proximité.
- Certaines filières ne sont pas encore développées en France, alors que des besoins spécifiques existent. Ont notamment été cités, le lactosérum (en relation avec le développement de la production de certains fromages), le moût de raisin, le sucre (pour assurer une origine France d'un certain nombres de produits transformés), ...

Outils de structuration des filières / Outils de financement des projets

- **Le fonds avenir Bio** est un outil à maintenir, en veillant à bien associer l'ensemble des acteurs
- Certains **micro-projets** restent difficiles à développer faute de trouver des financements. Il serait nécessaire d'identifier les sources de financement adéquates pour ce type de projet et de sensibiliser les acteurs à la nécessité de financer des projets Bio.
- Ainsi, la mobilisation de tous les dis positifs possibles de financement est nécessaire. Un comité des financeurs à l'agence bio pourrait être très pertinent .
- **La contractualisation** est un outil souhaité par une majorité d'acteurs. Toutefois, les spécificités des filières bio sont à prendre en compte. La contractualisation avec la grande distribution pourrait aussi être un outil de structuration et de développement pour certaines filières. Cette idée soulève cependant des réserves fortes de la part de certains acteurs.
- Malgré le développement de certains outils (enquête FAM, travail au sein des interprofessions en lien avec FranceAgriMer et l'Agence Bio), il s'avère qu'une **meilleure connaissance des marchés** est indispensable concernant tant les surfaces, que les rendements et les prix. A ce stade les propositions suivantes ont été faites : disposer des données de l'ASP sur les surfaces dans le cadre des demandes d'aides PAC, code

douanier spécifique (cf réunion réglementation), compléter les enquêtes auprès des opérateurs, développer les observatoires pour les fruits et légumes et le vin Bio.

Développement des marchés

- **Sur le marché national**, l'objectif fixé par le Grenelle pour la **RHD** et la nécessité d'appliquer la circulaire Etat exemplaire sont réaffirmés. Il est proposé de réaliser une nouvelle sensibilisation des différents ministères (notamment pour développer la consommation dans les hôpitaux et les CROUS) et de renforcer la formation des agents en charge des appels d'offre et de ceux en charge des cuisines.
Le recrutement de nouveaux consommateurs reste primordial pour l'équilibre de certaines filières (notamment fruits et légumes) d'où le besoin de campagne de communication menée par l'Agence Bio avec les interprofessions (la communication sur les qualités intrinsèques des produits bio, mais aussi sur leurs qualités environnementales et sur des éléments explicatifs de leur prix devrait être accentuée).
- **Le développement des exportations** est un moyen de contribuer à ajuster l'offre et la demande pour certaines filières et de permettre de développer la production. Concernant les pays-tiers, le marché nord-américain pourrait être ciblé, nécessitant la mise en place d'outils collectifs. Sur le marché européen, on constate que la demande en produits « locaux » se développe. C'est donc dans certains cas le marché des ingrédients qui pourrait être ciblé, nécessitant une meilleure connaissance de ces marchés.

Gouvernance

- Dans certaines régions (comme Poitou-Charentes), le **pôle de conversion** est exemplaire en termes d'ingénierie de projet et de coordination des acteurs, en fédérant de nombreux opérateurs d'horizon très différents pour établir une stratégie de développement des filières consensuelle. Ce type de structure pourrait être développé dans d'autres régions.
- La mise en place d'actions territoriales, tels que des contrats de filière Bio au niveau régional, des clubs d'entreprises Bio pourrait également être des solutions à envisager.